

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 161 fixant les mercuriales de certaines marchandises pour la 2e quinzaine du mois de mars 1941

n° 161

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 17 mars 1941
Numéro JO n° 532 du 31/03/1941	Date du numéro 31 mars 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 160 du 17 mars 1941 instituant une commission des mercuriales, notamment l'article 3

Vu le procès-verbal de la Commission des mercuriales dans sa séance du 17 mars 1941 : Sur le rapport du chef du Service des douanes

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 17 mars 1941.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er—Les valeurs inscrites au tableau des mercuriales annexé au présent arrêté serviront de base à la perception des droits ou taxes ad valorem liquidés par le service des douanes pendant la deuxième quinzaine du mois de mars 1941. Art.2—Le chef du Service des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur immédiatement et qui sera enregistré et publié au journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILIETAS